



# FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT

CIRCULAIRE "SECURITE"

N° 4

N.Réf. : 88/3397

DATE 9 mai 1988

OBJET Risque d'éclatement de voilures de secours type "Phantom"

MATERIELS OU TECHNIQUES CONCERNES

**Voilures de secours PHANTOM de "National Parachute Industries"**

TEXTE

"National Parachute Industries" vient de faire savoir que les voilures Phantom (22 - 24 - 26 - 28 pieds) fabriquées avant le 1er janvier 1988, présentaient des risques d'éclatement au choc à l'ouverture.

DECISION FEDERALE

**Il est rappelé que ces matériels ne sont pas autorisés d'emploi en France.**

Christian BERNACHOT  
Directeur Technique National

DIFFUSION : Tous les Directeurs Techniques avec affichage dans les Centres Ecoles de Parachutisme.

Président FFP - DTN - Membres du CTP - Mr TOURNIER.